

BAREME D'HONORAIRES STEPHANE PLAZA IMMOBILIER – LM CONSEIL, applicables au 17/03/2019

TRANSACTION, Honoraires TTC : TVA 20%:

Vente de biens à usage d'habitation	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 50 000€	Forfait 5 000€
De 50 001€ à 150 000€	7%
De 150 001€ à 700 000€	5%
Plus de 701 000€	4%

Parkings ou box : Forfait de 2 000€ TTC

Principe du non cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf disposition contraire au mandat.

LOCATION, zone tendue (honoraires régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989) :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de location :
10€ TTC / m² à la charge du locataire
10€ TTC / m² à la charge du propriétaire
- Honoraires de rédaction d'état des lieux (entrant et sortant) :
3€ TTC / m² à la charge du locataire (entrée)
3€ TTC / m² à la charge du propriétaire (entrée+sortie)

Honoraires de négociation et entremise à la charge exclusive du bailleur : non facturés

